

**Mot prononcé par le professeur Prosper ÈVE lors du colloque
Les révoltes d’esclaves dans l’océan Indien, aux Antilles et en Amérique du Sud
organisé par l’AHIOI à Saint-Leu le 7 novembre 2011**

Monseigneur Gilbert Aubry,
M. le Maire et les membres de son Conseil municipal,
M. le Représentant du Conseil régional,
Mmes et MM les chercheurs,
Chers étudiants,
Mesdames et Messieurs

L’Association Historique Internationale de l’Océan Indien que j’ai l’honneur de présider a tout mis en œuvre pour qu’un temps soit consacré à la réflexion sur le thème des révoltes d’esclaves dans l’océan Indien, aux Antilles et en Amérique du Sud, à l’occasion de la commémoration du bicentenaire de la révolte des esclaves de Saint-Leu. Il est vrai que ce thème a déjà été beaucoup travaillé pour les sociétés d’ailleurs (Amérique du Nord et du Sud, Antilles...), un peu moins pour celles de la zone indianocéanique, mais les travaux présentés ici, au cours de cette unique journée, ne seront point redondants. La connaissance historique a toujours besoin d’être renouvelée. Tout thème peut être revisité. L’Histoire est une école d’humilité. Comme toute science, elle avance par bonds successifs. Aucun historien ne peut soutenir de manière sérieuse que tout ce qui a été écrit par ses prédécesseurs est de nul intérêt et que la connaissance commence avec ses seuls travaux. Car tout travail se distingue par ses apports comme par ses limites. La richesse des travaux réside aussi dans leurs limites ; celles-ci soulèvent des interrogations, suscitent de nouvelles investigations qui enrichissent à leur tour la connaissance.

Je suis heureux que ce banquet de la culture se déroule ici dans cette commune de Saint-Leu ; celle-ci a plus de mérites que toutes les autres à l’offrir, car dans cette île qui appelle à la transcendance et au dépassement de soi, c’est bien sur son territoire, qu’un projet de révolte a vraiment abouti. Ailleurs, après la dénonciation du complot, les principaux auteurs ont été arrêtés, jugés et condamnés à mort. A Saint-Paul, à Saint-André, à Sainte-Rose, des têtes sont tombées pour avoir seulement imaginé un complot au nom de la conquête de la liberté et du respect de la dignité humaine, ou tout simplement après l’émission et la circulation de rumeurs. Ici, à Saint-Leu, le projet a été si bien pensé, que l’arrestation de Jean, esclave guinéen, commandeur du Sieur Maillot, de Benjamin, qui se sont mis tous deux en marronnage pour apporter plus facilement la parole libératrice aux autres esclaves, mais aussi de Géréon et d’Evariste, esclaves de Michel Ricquebourg, tous quatre dénoncés comme les principaux conspirateurs par Figaro, esclave de la veuve Legrand, ne l’étouffe pas. Géréon réussit à s’évader avant d’arriver à la prison. Le 20 novembre 1811, M. Paris, le commissaire civil et de police du quartier, est toujours à sa recherche. Lorsqu’il perquisitionne les cases des esclaves de l’emplacement de Michel Ricquebourg, car des indices laissaient entendre qu’il s’y trouvait, pour l’inciter à se rendre, sa femme,

Françoise, est arrêtée¹. Comme le délateur Figaro n'est qu'un comparse et n'est pas dans le secret des principaux acteurs, les chefs désignés par Jean pour prendre le flambeau et porter le projet à son terme au jour défini par l'esclave-devin après la mise hors d'état de nuire des premiers dénoncés, peuvent entrer en action, faire ce qu'ils ont à faire et prendre ainsi de court la police qui croyait maîtriser la situation après l'incarcération de Jean et de ses acolytes.

L'Histoire ne doit pas oublier : Jean, Benjamin, Géréon, Evariste les premiers incarcérés.

La résistance des esclaves à Bourbon commence dès le début de la pratique de l'esclavage, dès la fin du XVII^{ème} siècle. A Saint-Leu, entre le 5 et le 8 novembre 1811, Bourbon enregistre un moment fort de la résistance. Mais ce fait si important soit-il ne doit pas nous conduire à gommer tout le reste, les complots avortés, le marronnage, les suicides.

Je remercie Mme la représentante du Territoire de la Côte Ouest (TCO) qui, après avoir soutenu ce projet, a tenu malgré leurs nombreuses obligations à assister à cette séance inaugurale, manifestant ainsi leur attachement au renouvellement de la connaissance sur ce moment particulier de l'Histoire de cette petite terre du Sud-Ouest de l'océan Indien.

Je remercie chaleureusement, M. le Maire de Saint-Leu, pour la qualité de son accueil et pour l'intérêt accordé à ce projet. Sans son appui, une telle manifestation n'aurait pu avoir lieu. Je joins à ces remerciements, ceux qui au sein de son équipe municipale depuis de nombreux mois ont été nos interlocuteurs M. Malda, M. Deveaux, Mme Lauret, Mlle Cynthia Dagès, ainsi que tous ceux qui, à un degré ou à un autre, se sont impliqués pour que nous nous trouvions ici au cours de cette journée intermédiaire du 7 novembre, la révolte trouvant son acmé et son épilogue le 8 novembre 1811.

Le cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage a été un moment de prise de conscience du poids de cette période de l'Histoire dans cette commune occidentale. Le Comité Eli, fille de cet événement, s'est choisi Elie pour héros et s'est donné pour apostolat de défendre cette parcelle de l'Histoire réunionnaise, ce bout de patrimoine commun. Je remercie son président, M. Yvrin Rosalie, pour l'attention apportée à cette journée de réflexion. Après l'effort de cette matinée, c'est son association qui assurera notre réconfort ce midi. Nous tenons à renouveler à lui et à ses militants toute notre sympathie.

Ce colloque est un des temps cruciaux de l'Année Eli décrétée arbitrairement par le Comité de l'Année Elie. Je remercie M. Sudel Fuma, Président de ce Comité, pour le rôle joué dans la mise en œuvre matérielle de cette journée.

Je remercie Mmes et Messieurs les chercheurs des différentes universités de Paris, de Nantes, d'Antananarivo, du Réduit et du Moufia qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps pour donner vie à ce projet.

Je remercie les étudiants de Master 2 Histoire qui se sont investis pour apporter leur pierre à la tenue de cette manifestation en réalisant une exposition et

¹ ADR, BL 227/1, Lettre du commissaire civil et de police Paris au Procureur général du 20 novembre 1811

notamment Joël Lycurgue qui a travaillé à sa confection définitive. Comment ne pas remercier la société IDC représentée aujourd'hui par Monsieur Kenny AH-SING qui n'a pas compté les heures pour les guider bénévolement lors de cette mise en forme ? J'invite toute l'assistance à participer au vernissage de cette exposition après cette séance inaugurale.

Je décerne une mention spéciale au sculpteur, Nelson Boyer de Saint-Joseph, auteur de l'exposition intitulée « Actes et conséquences » qui agrmente cette salle de conférences. Il a tenu à créer treize œuvres qui s'inspirent directement de cette révolte, dont une scénographie « Géréon, Jasmin, bourreau ». Sa performance doit être longuement applaudie. De fait, comme ces sculptures coïncident à cet événement particulier, elles ont une valeur patrimoniale inestimable pour la commune de Saint-Leu. Il se fera un plaisir de nous présenter ses créations juste après le vernissage de l'exposition des étudiants.

Il me revient maintenant de situer surtout l'utilité de cette manifestation. Pour le prouver, je vais me référer essentiellement aux mots de l'esclave Vincent, forgeron, esclave créole de Bénony Hibon, demeurant à la Pointe du quartier Saint-Leu, interrogé le vendredi 15 novembre 1811 après son arrestation le samedi 9 novembre par une patrouille composée de MM. Fougeroux, Lauret Jean-Baptiste et Prudent, sur le chemin qui descend à l'emplacement de son maître en revenant de la ravine des Poux après avoir rendu visite à sa mère.

Son témoignage éclaire sur les motivations des décideurs du soulèvement et montre surtout que la réflexion politique des esclaves est bien aiguisée. Les chefs ne se plaignent pas du manque de nourriture et des mauvais traitements, mais de l'absence de salaire et de repos, du non-respect du dimanche et des jours de fête. En militant pour que leur travail soit rémunéré et pour que leur temps de repos soit respecté, ils visent leurs maîtres et n'attendent pas une évolution quelconque de la part des gouvernants anglais. Napoléon n'étant pas le maréchal Soult, le jour de la révolte, Vincent assure que Gilles est le premier chef et Elie son bras droit et un agent recruteur convaincant. Sur les champs de bataille, le second est en général en première ligne. Selon les propos de Vincent, les esclaves considèrent que les maîtres sont les principaux responsables de leur malheur et qu'il leur revient de résoudre leurs problèmes. Les gouvernants anglais ne sont pas concernés.

Interrogé sur l'objet de son arrestation, c'est-à-dire sa participation au « tapage » du vendredi matin, il affirme qu'étant dans la cour de son maître occupé à travailler à la boutique, « il a eu connaissance de rien du tout ». Il cherche visiblement à se disculper, car quand il lui est demandé « s'il a vu Elie », il est capable de fournir une réponse détaillée ; il admet « qu'il a vu Elie à 8 heures du matin, qu'il est venu le prendre en revenant de la ravine du Trou. Il était dans l'emplacement de Mme Henry Hibon et les esclaves se sont rassemblés. Ils sont allés au chemin de ligne, ils ont traversé l'emplacement de M. Hibon où ils ont trouvé les Blancs qui les ont fanés à coup de fusil ».

A la question « Qu'est-ce qu'Elie lui a dit pour l'engager à marcher » ? Il répond qu'il « lui a dit qu'il fallait aller au quartier avec les maîtres pour demander une raison² ; que depuis le temps qu'ils travaillaient, les maîtres ne donnent pas rien, et font travailler les fêtes et dimanches ». Vincent ne dit pas qu'ils étaient mal nourris

² Ce qui signifie aller à la rencontre des maîtres pour leur demander des explications.

et qu'ils recevaient trop de coups. Il ne s'agit donc pas d'une révolte de ventres creux et violentés. Ces esclaves se soulèvent à Saint-Leu après avoir mené une réflexion aiguisée sur leur sort. Ils veulent ne plus travailler gratuitement et jouir de moments de repos. En sollicitant bruyamment leurs maîtres, ils veulent pousser indirectement les gouvernants anglais à sortir de leur réserve et à prendre la seule décision qui vaille pour eux : l'abolition de l'esclavage.

Vincent renseigne également sur les armes des révoltés. Lorsque le juge instructeur lui demande « Si Elie était armé » ? Il dit : « Il avait un sabre ».

Ses aveux sont extrêmement intéressants sur le rang des acteurs de la révolte. A la question : « Qui sont les autres esclaves de sa connaissance qui étaient avec Elie » ? il répond avec aplomb : « Gilles, fils de Bazile, esclave de Mme Henry Hibon, chef de tout, Elie second chef, et tous les autres Prudent, Fulgence, Soulange, Gaspard, Pierre Noël appartenant à Célestin Hibon ».

Selon Vincent, Gilles est le premier chef. L'Histoire ne peut évacuer cette donnée.

Vincent essaie certainement d'atténuer encore une fois sa responsabilité ainsi que celle de ses camarades, quand il avance qu'ils ont participé par force, qu'ils ont cédé à la pression exercée par Gilles. En effet, à la question « Qui sont les esclaves de son maître qui ont marché avec lui » ?, il réplique : « Denis, François, Frédéric, Hyacinthe, Leveillé, Paulin, Piquenne, Guillaume, Pierre, qu'on les a tous fait marcher de force, que Gilles avait un sabre, qu'il a mis sous le coup de Marcel, appartenant à M. Benoît Hibon pendant que les Noirs étaient occupés à battre le blé, qu'alors il a largué les Noirs ».

Quand le juge instructeur le somme alors de dire la vérité, car il était avec Gilles et Elie quand ils ont été à l'emplacement de M. Jean Macé et les esclaves étaient divisés alors en deux groupes que Gilles commandait, il ajoute « en effet qu'il était avec Gilles, mais sans armes ni bâton. Quand ils sont arrivés, Gilles a frappé à la porte avec son pied et sa main, que M. Jean Macé a ouvert la porte et l'a refermé de suite, qu'il est sorti par la porte du côté de Saint-Denis, qu'il s'est mis à courir, par lequel est arrivé auprès de sa cuisine, Gilles lui a donné un coup de sabre sous lequel coup il est resté.

Gilles apparaît dans son discours comme le révolté déterminé, qui agit avec sang-froid. Quand le juge lui demande « si Elie ou d'autres ont frappé Jean Macé » ? il affirme « Non, Gilles seul a frappé. Elie était à la porte de la maison, il a repoussé Mme Jean Macé qui lui disait : « comment Elie, vous mon Noir qui fait une chose comme ça ». Qu'Elie a dit : « Non Madame n'a pas besoin de vous », que se tournant du côté de sa bande, il a dit aux Noirs, « il ne fallait pas tuer les femmes, mais les hommes seulement ». Transparaît ici le respect de la femme dans le monde des esclaves. Respect de la femme qui tire sa sève de la mythologie malgache. Dans la mythologie malgache, la femme est fille de Dieu, ce qui signifie qu'en dehors de son rôle de procréatrice, elle a tous les pouvoirs.

Au fil de l'interrogatoire, il est de plus en plus précis. Il confie notamment que l'étendard brandi à un moment a été pris dans le feu de l'action chez M. Duportail Dennemont et qu'il s'agit d'un des signaux de vigie. A la question, « ce qu'ils ont fait en sortant de chez Jean Macé » ? il avance : « Gilles, Elie et les bandes de Mme Henry Hibon et Célestin Hibon se sont rendus à l'emplacement de Mme Hibon, où ils ont pris le moulin de batterie du blé. Ils ont marché chez M. Armel, qu'il a entendu le coup de fusil péter dans un fond, qu'il n'a point vu tuer M. Armel, qu'après la mort de M. Armel les Noirs sont remontés au chemin, qu'ils se sont tous rassemblés, qu'ils ont arrêté plusieurs Noirs portant des barils et allant à l'eau et revenant du manger de

cheval ou de coton, qu'ils ont marché jusqu'au dessus de la cour de Mme Dennemont fils, que les Noirs sont descendus à cette cour, qu'ils en sont sortis pour remonter encore au chemin pour rassembler encore du monde, qu'ils ont été chez M. Duportail qu'ils n'ont pas trouvé chez lui, qu'ils y ont pris quelques morceaux de toile, serviettes et un pavillon qui servait autrefois aux signaux, que de là, ils ont été chez M. de Villèle où ils ont mis les Noirs en rang pour compter, qu'il y en avait environ cent ; que de là, ils ont été chez M. Célestin Hibon qui n'était pas là, qu'ils ont traversé chez M. Prosper Hibon, qu'ils ont de là remonté au chemin, sont allés chez M. K/Lonet et ont traversé chez M. Macé père où ils sont restés un peu de temps, sont entrés sur l'emplacement de Mme Henry Hibon où ils se sont rassemblés, qu'ils se sont rendus à la cour de M. Benoist Hibon, à la sortie ils ont remonté au dessus et arrivés chez M. Lossandière, ils ont rencontré la patrouille des Blancs qu'ils ont repoussé

Quand le juge lui dit : s'il a eu connaissance avant vendredi 8 du projet de Gilles et où il a pris naissance » ? Il confie « chez Mme (Henry Hibon), que c'est Gilles, Géréon à Mme Michel Ricquebourg, Séverin à Mme Henry Hibon, Benjamin à M. Michel Ricquebourg, que Gilles lui a dit que Figaro, noir du Gol, lui avait promis du monde. »

La question : « Qui commandait quand la bande des Noirs a rencontré celles des Blancs » ? appelle de sa part le commentaire suivant : « C'était Etienne qui marchait devant portant le drapeau, que Gilles marchait derrière armé de son sabre, suivi d'un noir qui marchait portant son fusil, qu'Elie avait également un sabre mais plus petit, qu'un Noir qui le suivait portait le fusil de M. Armel Macé qui était à deux coups, qu'au moment où ils ont paru au chemin de ligne pour monter à l'emplacement de M. Lossandière, les Blancs ont foncé sur la bande à coups de fusil et que tous ont couru tout de suite en montant et s'enfuyant partout dans les cafés.

Quand le drapeau pris avec les insurgés lui est présenté, « il le reconnaît pour être celui qu'on portait avec eux que c'était Paul, Cafre, ayant un chapeau couvert en drap bleu, noir à Mme Dennemont qui est court, gros ventre qui le portait que ce n'était pas Etienne comme il l'a dit précédemment par erreur »³. Par contre, il ne reconnaît pas les trois sagaïes qui lui sont présentées.

Lorsqu'il lui pose la question « Connait-il les Noirs qui ont été tués ou blessés dans cette circonstance » ? Il rétorque : « Non ; il ne connaît de tué ou blessé que Martyr à Mme Henry Hibon, il a été tué chez M. Armel Macé de la même balle qui a blessé Gilles aux deux jambes ».

Quand les esclaves « se sont dispersés devant les Blancs », il était derrière la bande, il est rentré chez son maître à la Pointe au pas de course. Il est resté là jusqu'à cinq heures, puis il est allé rendre visite à sa mère sur l'emplacement de son maître à l'Etang.

Concernant le drapeau, il est bon de préciser que les insurgés ont brandi un second étendard, de couleur blanc. Le 10 décembre 1811, le substitut du procureur général demande au commissaire de police de Saint-Denis de certifier l'arrivée de cinq esclaves pris les armes à la main faisant partie des insurgés de Saint-Leu mis à bord du navire du Sieur Ramaff par le commissaire de police de Saint-Leu avec leur drapeau blanc, pour être placés séparément en prison à Saint-Denis⁴.

Le mot « tapage » utilisé dans cet interrogatoire de Vincent appelle de notre part une explication. Dans toutes les sociétés esclavagistes, les soulèvements

³ ADR, BL 227/1,

⁴ ADR, L 492, Lettre du substitut du procureur général au commissaire civil et de police de Saint-Denis du 10 décembre 1811

d'esclaves ont été qualifiés de « révolte ». Comme ce mot a toujours été employé, notre ambition n'est pas de le renier et de le jeter aux oubliettes, mais seulement de faire ressortir la richesse du mot « tapage », accessible à tous en 1811-1812.

Généralement, la révolte est « une action collective accompagnée de violences, par laquelle un groupe refuse l'autorité politique existante, la règle sociale établie et s'apprête à les détruire ». Selon l'analyse marxiste, une révolte d'une certaine ampleur s'attaquant à l'ordre social avec ou sans programme politique conscient est en principe annonciateur d'une crise révolutionnaire. La révolte devient révolution, quand le haut de la société rejoint consciemment ou inconsciemment, le bas dans la contestation de l'ordre établi⁵.

L'île Bourbon est décrite par les premiers voyageurs de manière unanime comme un Eden, c'est-à-dire un paradis terrestre dont la végétation luxuriante et spontanée est le fruit de l'activité céleste, un lieu où tout vient en abondance, où tous les éléments sont en symbiose, le minéral, le végétal, l'animal. C'est dire qu'au moment où cette île commence à être colonisée au milieu du XVII^e siècle, elle est un espace d'harmonie, elle n'est qu'harmonie. La pratique de l'esclavage lui fait perdre totalement ce cachet. Chaque fois que les esclaves prennent la décision d'agir pour changer leur destin et de retrouver leur liberté, ils veulent mettre fin au désordre créé par l'homme dominateur et rétablir les conditions de l'harmonie première pour un vivre ensemble pacifique. Il n'apparaît pas que le soulèvement des esclaves à Saint-Leu au début du mois de novembre 1811 porte en elle la volonté farouche de chasser les Anglais de l'île, de créer un nouvel ordre politique ; la minorité se soulève pour rallier tous les esclaves indécis à leur œuvre libératrice. Comme leur campagne d'adhésion n'enregistre pas un franc succès, la jonction avec les esclaves du quartier environnant Saint-Louis ne peut avoir lieu. L'arrestation de Jean, l'imaginateur et le diffuseur de ce projet, dans cette localité a de quoi augmenter la peur. Seuls des maîtres responsables du désordre ambiant sont pris à partie par les manifestants. Au summum de l'action, les gouvernants anglais ne sont même pas là pour rassurer sans faire usage de la force. L'opération des révoltés ne vise pas directement le souverain britannique ou ses représentants locaux. Elle est davantage tournée contre les maîtres, contre le système économique-social en vigueur qui est insupportable. Tout au plus, espèrent-ils en prenant leur destin en main, convaincre les gouvernants anglais qui ont pris la peine de chasser les Français, d'agir mieux qu'eux, en leur accordant enfin une bonne fois pour toutes, la liberté. L'événement de Saint-Leu n'a pas débouché non plus sur une crise révolutionnaire. Selon les Lettres Patentes de décembre 1723, les esclaves ne doivent pas s'attrouper. Quand ils se soulèvent, ceux de Saint-Leu se placent dans l'illégalité, ils ont conscience de troubler l'ordre colonial qui n'est en fait qu'un désordre. C'est pourquoi le mot « tapage » qui a été utilisé lors de l'instruction de ce dossier ne doit pas être rejeté d'un simple revers de manche. Celui-ci ne tend nullement à minorer l'importance de l'événement ; au contraire, il le circonscrit dans son cadre. Ce mot ne signifie pas autre chose qu'un désordre a été organisé pour contester le désordre social qu'est l'esclavage et rétablir l'harmonie première de l'île. Il est bel et bien approprié pour traduire ce désir de mettre fin à cet ordre inique. Rejeter ce terme qui fait partie du vocabulaire de l'époque, c'est faire prendre nos désirs pour des réalités, c'est afficher un souverain mépris pour le verbe créole de l'époque.

⁵ M. Belissa, *Révoltes et révolutions en Europe (Russie comprise) et aux Amériques de 1773 à 1802*, Hachette, Paris, 2006, p. 8-9

Compte tenu de l'importance des manifestations lors de cette commémoration dans cette commune de Saint-Leu, nous avons été conduits à limiter ce colloque à une seule journée. Nous avons voulu lui donner une dimension comparatiste. Les principales puissances ayant eu des colonies à esclaves seront convoquées ici : la France, l'Angleterre, le Portugal.

Je ne dirai pas plus. Puisse mon propos avoir aiguisé votre intérêt sur le sujet de notre colloque » ! Merci pour votre attention !

Prosper ÈVE
St-Leu, le 7 novembre 2011